

Autorisation de prise de vues et d'utilisation d'images



Nom de l'établissement : Tél :

Adresse :

Casse de :

Je, soussigné(e)

Demeurant

Cocher la case ci-dessous

Autorise le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA), à l'occasion de qui aura lieu le à à me photographier ou à me faire photographier et filmer.

Déclare céder à titre gracieux au MENJVA pour une durée de 10 ans le droit d'utiliser les images prises à cette occasion sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par les services de l'État ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet, accessibles en France et à l'étranger.

Le MENJVA s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de ces images ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à ma vie privée, à ma dignité et à ma réputation.**

Fait à, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

En deux exemplaires originaux, dont un remis à chacune des parties

* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'adresse suivante :

Rectorat de

Adresse :